



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 17 septembre 2018 à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 11 septembre 2018, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 12

Membres absents : 7

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, SEGUIN Brigitte, LEVENT Marie-Claude, CORBEL Stéphane, THEBAULT Pierre, GIRAUDET Claudine, SERVAIS Françoise, PHELIPPON Jean-Luc, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, M.LE GRASSE Jean-Pierre.

Membres absents excusés :

Mme MOREAU Geneviève donne pouvoir à M. SEINE Louis-André
M. DESVIGNES Mickaël donne pouvoir à M. THEBAULT Pierre
M. METIVIER Didier donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane
Mme NEVEU Isabelle
M.LEROY Mickaël donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles
M. PEYRELADE Jean-Claude
Mme AUZANNEAU Chantal

Observations :

Arrivée de M. DESVIGNES à 19h15, à partir de la question n°4 (projet de territoire).

Secrétaire de séance : M. THEBAULT Pierre.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DES 15 MARS ET 22 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve les rapports de la CLETC des 15 mars et 22 juin 2018 relatifs notamment au transfert des compétences « infrastructures de charge pour véhicules électriques », « gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » et à la détermination du nouveau montant de l'attribution de compensation.

RAPPORT D'ACTIVITES DES QUATRE STRUCTURES DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE - ANNEE 2017 - PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire présente les rapports d'activités des structures composant le Groupe Energies Vienne pour l'année 2017 (Syndicat Energies Vienne – Sorégies – SRD - Sergies) et invite les élus à consulter ces documents. Ces rapports retracent l'ensemble des réalisations 2017 et comportent un bilan financier afférent à cette année

DESIGNATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES – MISE EN PLACE DU SERVICE

Dans le cadre de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'adhérer au service commun de protection des données personnelles, comprenant notamment la mutualisation du Délégué à la Protection des Données de Grand Poitiers.

AVENANT AU CONTRAT CR86-1512-1481 POUR LES PRESTATIONS LIEES A L'UTILISATION DES LOGICIELS DE LA GAMME COLORIS AVEC LA SOCIETE COSOLUCE

Dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne relative à la Protection des Données Personnelles, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise la Société Cosoluce, prestataire des logiciels de gestion de la commune, à intervenir dans le cadre de sa mission d'assistance par une prise de contrôle à distance d'un ordinateur, l'utilisation d'une sauvegarde réalisée par la collectivité, l'intervention d'un technicien sur site, l'envoi d'informations par mail et/ou courrier et adopte l'avenant au contrat d'utilisation des logiciels correspondant.

PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Projet de Territoire, approuvé par les maires en conférences des maires, a été voté le 25 mai 2018 par le conseil communautaire. Ce document stratégique définit les priorités en matière de politiques publiques de Grand Poitiers, Communauté Urbaine, pour les dix prochaines années.

Le Maire présente le projet de Territoire aux conseillers qui doit déboucher sur des actions concrètes en matière de politique communautaire.

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE GRAND POITIERS POUR L'AMENAGEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

La réforme de la carte intercommunale a notamment entraîné une perte du Fond de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC) et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) perçus par la commune par rapport à 2017. Pour compenser partiellement cette perte, Grand Poitiers à titre exceptionnel pour cette année, a mis en place un mécanisme de solidarité sous la forme du versement d'un fonds de concours aux communes enregistrant de telles pertes de recettes, soit un montant de 7 479 € pour la commune de Biard.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, sollicite, auprès de Grand Poitiers, l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 7 479.00 € pour les travaux d'aménagement intérieur du cimetière estimés à 55 034,52 € HT.

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) – CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2021

Le PEDT permet de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, garantissant ainsi la complémentarité des temps éducatifs, scolaires et périscolaires.

La dernière convention de partenariat signée au titre du PEDT expirant en fin d'année scolaire 2017-2018, la commune a présenté un nouveau PEDT pour les périodes scolaires 2018-2021 qui a été validé, le 28 juin 2018, par l'Etat.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte la mise en place du PEDT pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) – ACTIVITES EXTRA-EDUCATIVES – RECRUTEMENT D'UN INTERVENANT EXTERIEUR

Dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT), il est proposé la mise en place d'une activité culturelle (atelier contes) pour les enfants de la grande section de l'école maternelle et de l'école élémentaire (CP et CE1) inscrits à l'accueil périscolaire. Cette activité se déroulera une fois par semaine, à partir du 1er cycle de la période scolaire 2018-2019, soit à compter du 04/10/2018, pour une durée d'intervention hebdomadaire d'1 heure 30 mn maximum.

A ce titre, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de recruter, Mme Jocelyne KYPRIAOS, intervenant extérieur, via une mise à disposition de personnel à la commune par le Centre de Gestion de la Vienne (CDG), au taux horaire brut de 28.50 €.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION « SENIORS SOURDS 86 »

A l'occasion de l'organisation de la fête des 100 ans de l'Amicale des Sourds Anciens Elèves de Poitiers-Larnay, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « Séniors Sourds 86 » pour un montant de 150.00 €.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE FRANCOIS RABELAIS

Quatre élèves de la commune doivent participer à un échange franco-vietnamien, du 16 au 30 mars 2019, organisé par le collège François Rabelais. Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Leroy) décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400.00 € au Collège François Rabelais au titre de ce projet pédagogique.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°12/2018 du 12 juillet 2018

Adoption d'un marché de travaux pour l'engazonnement des allées du nouveau cimetière communal (partie extension) avec la société BRUNET PAYSAGE, sise, à Poitiers (86), pour un montant total de 23 694.03 € HT.

Décision n°13/2018 du 7 septembre 2018

Adoption du contrat relatif à la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la conduite des animaux à la fourrière animale avec la société SACPA, sise à Casteljaloux (47), pour une durée maximale de quatre ans et un montant de base de 1 391.92 € HT.

PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES » (PEC)

Au vu des besoins recensés, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide la création d'un poste d'agent technique polyvalent à temps non complet (30h hebdomadaires) dans le cadre du dispositif Parcours Emploi compétences (PEC), pour une durée d'un an.

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL AFFILIE A LA CNRACL

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal affilié à la CNRACL proposé par la Compagnie GROUPAMA GAN VIE pour une durée de 3 ans, soit du 01/01/2019 au 31/12/2021, sur la base d'un taux de cotisation annuel calculé au prorata de la masse salariale, établi à 7 % et couvrant les principaux risques suivants : décès, accident de travail, maternité, maladie.

QUESTIONS DIVERSES

- Rentrée scolaire 2018-2019 - informations
- Projet de location de bureaux au syndicat Clain Aval
- Calendrier des réunions et manifestations
- Projet d'aménagement de l'autoroute A10 à 2X3 voies entre Poitiers et Veigné
- Travaux rue des Ecoles, allée du Stade et rue Nungesser
- Aménagement intérieur du cimetière – information sur les travaux
- Abris voyageurs – information
- Radars pédagogiques – information
- Sécurisation de la zone au droit du cimetière – information
- Apprentissage du français – appel à bénévoles.